

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le



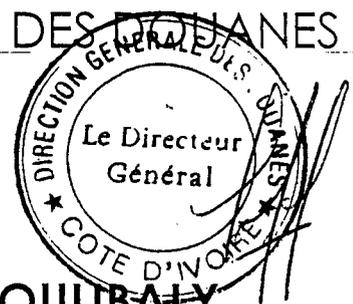
NOTE D'INFORMATION N° 55 / 24 MAI 2011

Objet : Suspension de la formation
des candidats admis au concours
professionnel spécial session 2010

Suite à la note n°122/MFPE/DGFP du 19 mai 2011 relative à la suspension de la formation des candidats admis au concours professionnel spécial session 2010, et conformément à l'ordonnance n°2011-007 du 14 avril 2011 relative à tous les actes pris depuis le 04 décembre 2010, j'ai l'honneur d'informer les stagiaires de l'Ecole des Douanes que les cours sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Les agents concernés sont mis à la disposition du Directeur des Ressources Humaines.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Col. Maj. ISSA COULIBALY